









DEMANDE DE PRESTATION CHÈQUE CULTURE® 2022



NOUVEAU, deu	x modes d	le command	les sont p	ossibles :
--------------	-----------	------------	------------	------------

- en ligne depuis votre Espace agent rubrique « Prestations et Formulaires », avec règlement par carte bancaire uniquement;
- par voie postale, en adressant le formulaire et un chèque bancaire au C.G.O.S.

Numéro C.G.O.S lettre
Établissement
Nom Prénom
Adresse (cette adresse sera celle qui apparaîtra sur votre dossier C.G.O.S) Code postal Ville
N° de téléphone professionnel
N° de téléphone privé
Email personnel

Pour bénéficier de cette prestation, vous devez :

- avoir constitué au préalable votre dossier C.G.O.S 2022;
- si vous êtes contractuel, emploi aidé ou apprenti, joindre la photocopie de votre dernier bulletin de paie. Si votre établissement utilise l'outil d'échange de données avec le C.G.O.S (liste de présence), ce justificatif ne doit pas être fourni;
- joindre un chèque de 53,09 € ou de 103,09 €, selon le choix de votre commande, incluant les frais d'envoi en recommandé, libellé à l'ordre de UP.

COMMANDE DE 100 €	COMMANDE DE 200 €
2 commandes possibles par an	1 seule commande par an
La participation du C.G.O.S étant égale à 50 % de la valeur commandée, joindre un chèque de 53,09 € libellé à l'ordre de la société UP.	La participation du C.G.O.S étant égale à 50 % de la valeur commandée, joindre un chèque de 103,09 € libellé à l'ordre de la société UP.

DATE LIMITE D'ENVOI AU C.G.O.S: LE 30 NOVEMBRE 2022 (AVANT SI LE BUDGET EST ATTEINT)

Vous recevrez vos Chèques Culture® à domicile dans un délai de quatre à huit semaines après réception au C.G.O.S de ce formulaire dûment complété. Délai non contractuel.

le, soussiané(e), déclare sur l'honneur l'exactitude des informations concernant ma situation professionnelle, familiale et financière, le déclare être informé(e) que auiconque se rend coupable de fraude, production de documents falsifiés comme justificatifs, fausses dédarations est passible des peines d'amende et/ou d'emprisonnement. J'ai bien noté que les données à caractère personnel renseignées dans ce formulaire seront recueillies et traitées par le C.G.O.S pour la gestion des demandes d'actions et de prestations. Elles pourront également être transmises, si nécessaire pour l'exécution des demandes d'actions et de prestations et pour le respect par le C.G.O.S de ses obligations légales et règlementaires, à des tiers fournisseurs des actions et prestations, sous-traitants du C.G.O.S notamment pour la gestion informatique et financière, en cas d'obligation légale aux autorités publiques, commissaires aux comptes, avocats, experts-comptables. Si certains de ces destinataires devaient se situer en dehors de l'Union Européenne, le C.G.O.S conceyra des garanties spécifiques pour assurer la protection de vos données. Les informations collectées sont conservées tout au long de votre adhésion. puis à l'expiration de celle-ci pendant le délai de prescription. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil sur les données (ci-après « RGPD ») et à la loi n° 78/17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, je dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de portabilité de l'ensemble des données me concernant collectées par le C.G.O.S, en tant que responsable de traitement. Pour exercer ce droit ou pour toute réclamation, je peux adresser un courrier au C.G.O.S à l'attention du Délégué à la Protection des Données: 101, rue de Tolbiac, 75654 PARIS CEDEX 13, ou un mail à l'adresse: dpd@cgos.asso.fr, en joignant à mon envoi par voie postale ou par mail une copie d'un titre d'identité.

Fait le/..... Lu et approuvé. Bon pour accord. **Signature**

Pour plus d'informations sur le Chèque Culture®, lire au dos





Le Chèque Culture®, votre titre culturel unique!

A quoi sert le Chèque Culture®?

• Le Chèque Culture® vous permet d'accéder à tout l'univers de la culture (livres, CD, DVD, Blue-Ray©, jeux vidéos...) mais aussi de réserver des spectacles et sorties culturelles (théâtres, concerts, cinémas, expositions, châteaux, monuments historiques, zoos, musées...).

Comment en obtenir?

- Vous devez, avant d'effectuer votre commande de Chèque Culture®, avoir constitué votre dossier C.G.O.S 2021.
- Vous passez au choix : une seule commande de 200 € ou deux commandes de 100 € par an.
- Vous adressez ce formulaire au C.G.O.S de votre région, accompagné de votre règlement par chèque libellé à l'ordre de UP (société émettrice du Chèque Culture®).
- Vous recevrez ensuite vos Chèques Culture® directement à votre domicile, 4 à 6 semaines après réception de votre commande au C.G.O.S.
- Le Chèque Culture® se présente sous la forme d'un chéquier, composé de chèque de valeurs de 10 €.
- Le Chèque Culture® est valable l'année en cours plus 2 ans. Ainsi, les titres commandés en 2022 seront valables jusqu'au 31 décembre 2024.

Cette action, ouverte à tous, est versée dans la limite des budgets disponibles. Elle n'est ni imposable ni assujettie aux cotisations sociales.

Comment et où utiliser les Chèques Culture®?

• Un numéro à votre service, du lundi au samedi de 9 h 00 à 18 h 00 :

0892 68 08 98 Service 0,40 € TTC / min + prix appel

• Un site répertoriant les partenaires culturels :

www.cheques-cadeaux-culturels.fr

Comment échanger les Chèques Culture®?

- Les renvoyer, avant le 28 février de l'année qui suit la date de fin de validité à : UP
 - accompagnés du bordereau d'échange téléchargeable sur www.cgos.info
- Le montant à échanger doit être supérieur à 20 €.

